

SYNTHESE

## S Y N T H E S E

Le présent dossier est remis à l'appui de la demande de la SOMIRWA de pouvoir bénéficier de l'application du Code des Investissements organisé par le Décret-Loi N° 30/77 du 21.09.1977 pour la réalisation de son deuxième Programme de Développement portant sur des investissements de l'ordre de 30 millions de dollars.

Le programme d'investissement proposé se base sur une étude technique détaillée qui a été menée, siège par siège, de février à août 1982.

La mise en oeuvre rapide de ce programme est considérée comme indispensable par la SOMIRWA pour :

- enrayer la tendance à la chute des productions qui résulte de l'approfondissement des exploitations et du manque de mécanisation ainsi que pour restaurer d'ici à 1986 la production au niveau atteint en 1977 (environ 3.100 t);
- permettre, dans une seconde phase, de développer les productions au-delà de ce niveau pour les porter à 3.600 t dès 1992;
- atteindre des prix de revient compatibles avec les niveaux internationaux grâce à une mécanisation et à une modernisation des technologies d'exploitation;
- accroître l'aide à l'artisanat afin d'asseoir l'emploi et les productions de cette activité qui complète l'exploitation industrielle et est largement soutenue par cette dernière.

Toutefois, la SOMIRWA ne pourra arriver à mettre en oeuvre ce Programme que si elle peut bénéficier pour une première période minimale de cinq ans :

- de l'exonération des droits de sortie sur les métaux et minerais exportés;
- de l'exonération des droits d'entrée sur les matériels et approvisionnements importés;
- de l'exonération des impôts 6 bases, du droit de patente et de la taxe professionnelle;
- de tarifs préférentiels pour l'électricité consommée à la fonderie.



b.

Ceci devrait pouvoir être organisé dans le cadre du Code des Investissements sous le régime de la Convention (Titre III du Décret-Loi N° 30/77 du 21.09.1977).

Le présent dossier, établi pour étayer cette demande, comporte trois parties :

- renseignements généraux;
- description du programme d'investissement;
- évaluation économique du programme d'investissement.

Il comporte une annexe 1 donnant les principales données économiques et financières de la SOMIRWA pour la période 1977-1982 et une annexe 2 donnant les mêmes informations pour la période 1983-1987 dans l'hypothèse de la réalisation du programme d'investissement.

Sont remis séparément deux volumes donnant, en plus grands détails, les informations générales et l'étude technique qui a été conduite pour étayer le programme proposé.

Les lignes qui suivent synthétisent les principaux aspects du présent document.

## 1. EVOLUTION PASSEE DE LA SOMIRWA

### a) Apport à l'économie rwandaise

Le premier Plan de Développement de la SOMIRWA consistait en fait en la réalisation d'un programme d'achat urgent de matériels qui a permis d'éviter la fermeture pure et simple de la plupart des exploitations.

Même si, entre 1977 et 1982, les productions ont accusé une tendance à la baisse (la production est passée de 3.122 t en 1977 à une estimation de 2.488 t pour 1982), on ne peut nier la contribution considérable que la SOMIRWA a, jusqu'ici, apportée à l'économie rwandaise :

- de 8 à 9.000 travailleurs ont été employés en permanence dans les exploitations industrielles;
- de l'ordre de 12.000 artisans et travailleurs sont occupés dans les exploitations non-industrielles;
- l'apport net en devises aura été, durant la période de six ans en cause, de 8,3 milliards de FRw (soit une moyenne de 1.385 millions par an) auxquels il convient d'ajouter 616 millions (soit plus de 100 millions par an) payés en devises sous forme de droits de sortie;
- les impôts, droits et taxes payés en monnaie locale (excluant donc les droits de sortie) auront été, en six ans, de 1.828 millions ce qui représente une moyenne de plus de 300 millions par an.

### b) Evolution des prix de revient

Les prix de revient de la SOMIRWA, exprimés en milliers FRw par tonne de concentré, avec et sans droits, impôts et taxes, ont évolué comme indiqué ci-après au cours des six ans écoulés (y compris frais de commercialisation et frais d'assistance technique).



## Evolution des prix de revient de la SOMIRWA

	Avec impôts, droits et taxes		Sans impôts, droits et taxes	
	milliers FRw/t	indice	milliers FRw/t	indice
1977	554	100	489	100
1978	635	115	566	116
1979	756	136	660	135
1980	809	146	710	145
1981	964	174	818	167
1982	1.031	186	831	170

La comparaison de ces prix de revient avec les prix de revient internationaux (cf. paragraphe 3.2. du corps du texte) confirme que les mines rwandaises ne se placent pas favorablement dans le concert international; cela est dû aux causes techniques bien connues ayant trait aux caractéristiques et à la teneur des gisements. En 1978, hors impôts, droits et taxes, le prix de revient de la SOMIRWA était de 24 % plus élevé que le prix de revient moyen des pays membres de l'Accord International de l'Etain; 65 % de la production de ces pays se faisait à des coûts inférieurs à ceux de la SOMIRWA.

Néanmoins, on peut constater - et nous pensons que cela est à mettre à l'actif du premier Plan de Développement - que la position concurrentielle de la SOMIRWA s'est améliorée puisque, en 1981, l'écart avec le coût moyen des pays membres de l'Accord n'était plus que de 20 %; et, n'était l'aggravation des droits, taxes et impôts subie en 1982, cette situation se serait encore améliorée en 1982.

Parallèlement, il faut constater que l'impact des impôts, droits et taxes sur les prix de revient de la SOMIRWA s'est singulièrement alourdi au cours de la période écoulée : il représentait 12 % du prix de revient hors taxes en 1977 contre 24 % en 1982 ...



c) Prix de vente et résultats

Les résultats de la SOMIRWA dépendent bien évidemment très directement des prix perçus pour sa production et sur lesquels elle n'a aucune prise. Ceux-ci dépendent à leur tour de deux facteurs : le niveau des prix internationaux d'une part, les fluctuations des cours du dollar (auquel est rattaché le FRw) d'autre part.

Le cours de l'étain exprimé en livres sterling s'est faiblement accru au cours des six ans écoulés : 3,6 % par an en moyenne, c'est-à-dire largement au-dessous du niveau de l'inflation mondiale; il a donc regressé en termes réels.

Il en est de même du Wolfram dont le cours exprimé en dollars est resté quasiment inchangé durant la période 1978-1981 (pour chuter de 25 % en 1982).

Malgré ces évolutions défavorables, la recette perçue par la SOMIRWA en FRw à la tonne s'est considérablement accrue de 1977 à 1980 inclus (pour passer de 796.000 FRw/tonne de concentré en 1977 à 1.142.000 FRw/t en 1980) et ceci en raison de la dépréciation du dollar sur cette période. Il en est résulté des résultats très favorables pour la société, le cash-flow brut (résultats avant amortissements et charges financières) ayant évolué comme suit (1) :

1977	758 millions FRw		
1978	625	"	"
1979	670	"	"
1980	937	"	"

ce qui représente, pour ces quatre années, une moyenne annuelle de l'ordre de 750 millions FRw/an.

Cependant, avec la hausse rapide du dollar intervenue à partir de 1981, cette situation s'est brutalement inversée; au surplus, si les prix de l'étain se sont maintenus, ceux du Wolfram

(1) Cf. section F de l'annexe 1; il s'agit d'un cash-flow corrigé chaque année pour tenir compte des variations de stocks.

f.

ont chuté de 140 à 110 \$/UTM entre 1981 et 1982 et ceux de la tantalite de 105 \$/Lb en 1980 à moins de 20 \$ actuellement; il en est résulté une forte chute du prix perçu à la tonne (1.005.000 FRw/t de concentré en 1981 et 831.000 FRw/t en 1982); ceci a placé la SOMIRWA dans une position critique et ceci d'autant plus qu'en 1981 et 1982 la société a dû faire face à de fortes hausses de salaires (+ 30 % à partir du 30.09.80), de tarifs d'électricité (tarifs plus que doublés) et surtout à une forte aggravation de la fiscalité (200 millions de droits, taxes et impôts supplémentaires entre 1982 et 1980).

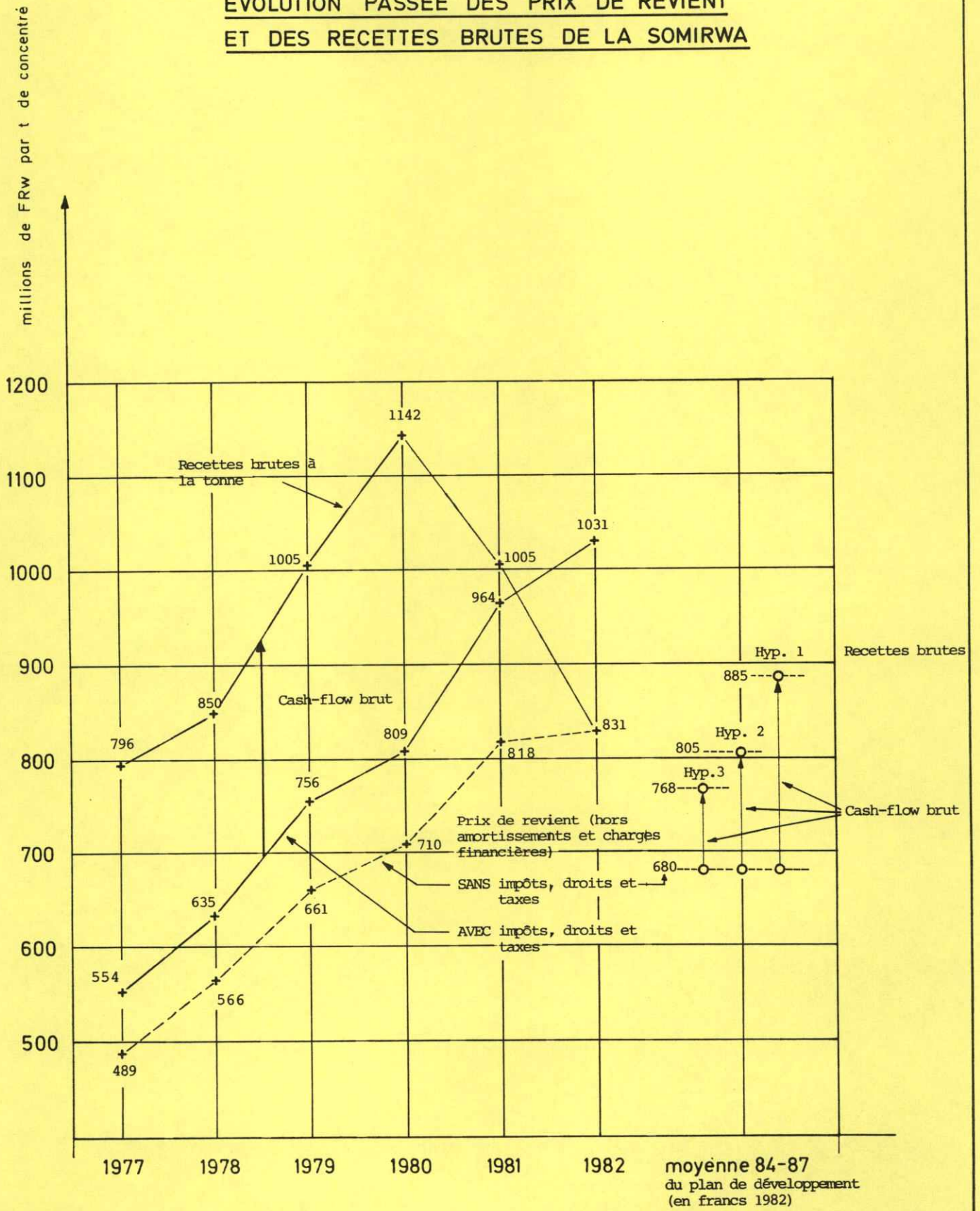
De tout ceci, il est résulté des résultats très médiocres en 1981 (cash-flow brut corrigé des variations de stock égal à 98 millions, au lieu de 937 en 1980) et franchement catastrophiques en 1982 (cash-flow brut négatif de 499 millions).

Compte tenu des charges financières et des travaux pour compte propre, le cash-drain sera en 1982 de l'ordre de 860 millions et la perte comptable de l'ordre de 900 millions.

Ces évolutions sont illustrées au diagramme de la page g. ci-après.



EVOLUTION PASSEE DES PRIX DE REVIENT  
ET DES RECETTES BRUTES DE LA SOMIRWA





h.

On peut y constater la hausse rapide de la recette brute à la tonne de 1977 à 1980, suivie de la chute brutale en 1981 et 1982.

Si malgré le fait que les cours de l'étain soient maintenus dans des fourchettes relativement étroites par les dispositions de l'Accord International de l'Etain, la SOMIRWA subit néanmoins de grandes variations dans ses recettes, cela est dû à la liaison du franc rwandais à une seule monnaie - le dollar - dont il se fait que le cours a subi d'énormes variations durant les cinq ans écoulés (dépréciation de l'ordre de 20 % entre 1977 et 1980 suivie d'une appréciation de 50 % entre janvier 1981 et août 1982 ...).

La hausse du dollar a ramené la recette moyenne à la tonne en 1982 au niveau où elle se situait en 1977, alors que, dans le même temps, le prix de revient s'accroissait de 86 % et que l'impact relatif de la fiscalité doublait.

Les résultats de la SOMIRWA sont, de ce fait, bien plus dépendants de la politique monétaire menée par le Gouvernement des Etats-Unis que de la situation économique et sociale du secteur minier rwandais ou du marché mondial de l'étain. Qu'il y ait un Président démocrate à la Maison Blanche, avec la politique monétaire laxiste qui s'ensuit généralement, et c'est la prospérité pour la SOMIRWA; que le poste soit occupé, comme actuellement, par un adepte convaincu de la théorie monétariste, et la SOMIRWA se trouve au bord de la faillite ... Il est évident qu'il y a là une situation d'autant plus anormale que la SOMIRWA, ainsi que rappelé ci-dessus, joue un rôle essentiel dans l'économie du pays; elle serait indubitablement moins vulnérable aux aléas liés aux influences doctrinales qui habitent la Maison Blanche, si le franc rwandais était lié à un panier de monnaies plutôt qu'au seul dollar.



2. EFFETS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PROPOSE

a) Apports à l'économie rwandaise

Emploi

Le Programme aura pour effet de permettre la continuation des exploitations industrielles qui sans cela seraient irrémédiablement condamnées par leurs prix de revient trop élevés par rapport aux niveaux internationaux alors que la demande, et donc les prix, resteront faibles dans les années à venir. Ceci permettra, après une première phase de rationalisation, de stabiliser l'emploi aux environs de 8.000 ouvriers inscrits (soit 7.000 présents).

Parallèlement, le Programme aura pour effet de consolider et développer l'artisanat dont l'emploi pourrait progresser de 2 à 4.000 unités dans les cinq ans à venir (1).

Apport en devises

L'apport net en devises laissé par l'exploitation devrait être compris entre 1,6 et 2 milliards de FRw par an suivant les hypothèses de prix de vente retenues.

Ceci consacre une augmentation par rapport à la moyenne de la période 1977-1982.

Certes, il faut tenir compte du fait que sur les 3 milliards FRw d'investissements que comporte le Programme, quelque 1,7 milliards seront effectués en devises; mais ce chiffre demeure très faible au regard de l'apport net en devises de l'ensemble du Programme.

b) Prix de revient

Le Programme devrait permettre d'abaisser de l'ordre de 17 % le prix de revient moyen de la société par rapport à son niveau actuel. Il devrait, toutes choses égales par ailleurs,

---

(1) Cf. remarque page 2.15.



placer la SOMIRWA à quelque 9 % au-dessous du prix de revient moyen des pays membres de l'Accord International de l'Étain. Compte tenu des caractéristiques des gisements rwandais, ceci serait certainement un beau succès. Les techniciens sont convaincus que cela est possible.

c) Résultats financiers

Les perspectives financières dépendent bien évidemment étroitement des hypothèses que l'on peut retenir en matière de prix de vente.

Dans ce domaine, les experts ne se montrent guère optimistes. En décembre 1981, dans sa dernière mise à jour du "Commodity price forecast", la Banque Mondiale estimait à 1 % par an la progression du prix de l'étain en termes réels pour la période 1980-1990.

Si ce chiffre n'est guère élevé, il l'est cependant plus que celui constaté pour la période écoulée 1977-1982.

C'est pourquoi nous avons retenu une hypothèse que nous estimons "réaliste" prévoyant une baisse de 2 % par an du prix de l'étain en termes réels pour les cinq ans à venir aux côtés d'une hypothèse "optimiste" (+ 2 % par an de croissance en termes réels) et d'une hypothèse "pessimiste" (- 4 % par an de baisse, toujours en termes réels).

Les évolutions de cash-flow brut auxquelles ceci conduit dans les trois hypothèses sont données dans le corps du texte.

Nous donnons cette évolution ci-dessous dans le cas de réalisation de l'hypothèse "réaliste" (en millions FRw courants):

	Cash-flow brut (avec exonération fiscale complète)	Idem sans suppression de la taxe professionnelle
1983	38	(180)
1984	469	233
1985	522	264
1986	494	212
1987	495	190

Il faut noter qu'un cash-flow brut de 500 millions par an est indispensable pour permettre à la société de faire face à ses charges financières (que l'on peut estimer pour la période de cinq ans à venir à environ 300 millions FRw/an), aux échéances annuelles de remboursement de ses emprunts à moyen terme (150 millions) et à la partie autofinancée de ses investissements (50 millions, ce dernier chiffre étant un strict minimum).

Dans cette mesure, il apparaît bien comme indispensable que la société puisse bénéficier d'une exonération fiscale complète, en ce compris de celle de la taxe professionnelle.

Même si nous sommes conscients que cela n'est pas courant, outre le fait qu'il existe des précédents dans l'autres pays et précisément dans le domaine minier, cela semble bien être une condition indispensable à la mise en oeuvre du programme d'investissement et, partant, du redressement de la société.